

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LE BARP (33)

Séance du 24 février 2025
Délibération n°2025-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 24 février à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Barp (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 18 février 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. FORET Thierry, Mme MESPLES Olga (départ 19h30) portant pouvoir de M. LANUSSE Denis, M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, M. MARTINEZ Manuel, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLE Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et Mme BEAUMONT Patricia, M. SAINTORENS Denis portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoir de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Nathalie et de M. BACHE Alain.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BLANC-SIMON Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir à M. SAINTORENS Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à Mme MESPLES Olga, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent

Absents : M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis (excusée), M. TAUZIN Amaud

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	16	Représentant nombre de voix	63
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	63
Total présents et pouvoirs	26	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Modifications des tarifs 2025

Vu la délibération N°2024-129 du 16 décembre 2024, concernant les tarifs billetterie groupes adultes ;

Vu la délibération N°2024-130 du 16 décembre 2024, concernant le tarif groupe jeune public ;

Vu la délibération n°2024-131 du 16 décembre 2024, concernant les tarifs billetterie individuels, famille, CE-préachat et gratuité ;

Il est proposé de modifier la délibération des tarifs groupe jeune. Une erreur de libellé concernant les séjours prestations cycle 3 s'était glissée (séjour 2 jours+ 2 ateliers, séjour 3 jours + 3 ateliers et séjour 5 jours + 5 ateliers). De plus, le tarif centre de loisirs avait été omis.

TARIFS GROUPE JEUNE PUBLIC 2025

BILLET ENTRÉE	TARIFS par enfant
CENTRE DE LOISIRS / COLONIE / GROUPES ENFANTS AUTRES	6,50 €
SEJOUR 2 JOURS + 3 ATELIERS	21,50 €
SEJOUR 3 JOURS + 5 ATELIERS	27,00 €

Il est proposé d'offrir deux gratuités pour les agents retraités du Parc par an.

TARIFS 2025 Billetterie

BILLET GRATUIT	
Agents du PNRLG à la retraite	2 entrées/an

Le boulanger du Parc souhaite créer un atelier « découverte fabrication pain », le samedi après-midi sur réservation, afin de valoriser son savoir-faire et la cuisson au four à bois.

PRESTATION

ATELIER DECOUVERTE FABRICATION PAIN (groupe de 2 à 5 personnes)	19,00 € (par personne)
---	------------------------

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

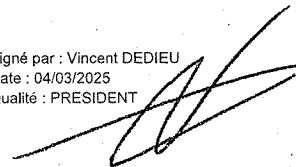
- **DE VALIDER** les tarifs 2025 modifiés et supplémentaires énoncés ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 mars 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/03/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 6/3/25